

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2023

Date de convocation	1 <sup>er</sup> mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	40
Votants	40 + 3 pouvoirs
Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0	
<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.</p> <p>Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.</p> <p><b>Monsieur Carlos LUCAS est élu secrétaire de séance.</b></p>	

### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERÉ Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>

<p><b>Laonnois (Sirtom)</b>  <b>Titulaires</b>  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,  BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>  ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD  Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>  RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc</p>	<p><b>Suppléants</b>  BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b>  <b>Titulaires</b>  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b>  <b>Titulaires</b>  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>  CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>  <b>Titulaires</b>  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,  BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,  MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain,  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE  Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,  FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD  Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b>  <b>Titulaires</b>  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT  Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>  CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>  CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>  BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>  <b>Titulaire</b>  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>  LORIETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Nicole ALLART donne pouvoir à Monsieur Dominique IGNASZAK  
Monsieur Jean-Marie ACCART donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI  
Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LOCQUET

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEUX, Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Madame Nicole ALLART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Sylvie LELONG, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Madame Martine BRICOT, Monsieur Benoit BUVRY, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Madame Annie TUJEK, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Paul RENAUX, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Christian LESUR.

**Participaient à la séance au titre des services : Jérôme LITTIERE, Daniel CACIC, Sophie ZULIANI.**

## **1. Procès-verbal du Comité Syndical du 23 décembre 2022 (Annexe 1).**

Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 23 décembre 2022.

## **2. Finances.**

### **2.1. Débat d'orientation budgétaire 2023 (annexe 2).**

*Monsieur Bruno DECARSIN (CCVO) arrive en cours de séance.*

Monsieur le Président procède à la lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, joint en annexe du présent Procès-Verbal en individualisant les points suivants, et notamment :

- Une diminution des flux d'OMR évoluant de 113 953 tonnes (2021) à 105 138 tonnes (2022), soit une moyenne départementale à 204 kg/an/hab. Toutes les collectivités sont concernées avec de - 5 % à - 8 %, à l'exception de trois d'entre elles qui performant encore plus avec de - 11 à - 14 % et d'une quatrième avec - 23 %.

Monsieur le Président indique que cette évolution à la baisse des tonnages d'OMR est positive compte tenu de l'évolution importante de la T.G.A.P. prévue annuellement : à ce jour 43 % des OMR sont incinérées (Unités de Valorisation Energétique - UVE) et 57 % sont enfouies (T.G.A.P. plus élevée). Monsieur le Président précise que cette baisse est la conséquence à la fois d'une communication active des collectivités mais aussi de la mise en place, pour certaines collectivités, de la tarification incitative.

Monsieur le Président évoque la volonté du Syndicat à privilégier le traitement par UVE en développant des coopérations avec d'autres syndicats et notamment le SMITOM 77 dont il rencontrera prochainement son Président avec Mme Carole RIBEIRO. De telles coopérations pourront se traduire par la participation à des aménagements ou par des garanties d'apports d'OMR. En revanche, concernant le mode de traitement par enfouissement, il conviendra de calibrer le dimensionnement des travaux à venir sur l'Ecocentre.

- Une augmentation de près de 20 % des refus de tri : 5 989 tonnes (2021) à 7 171 tonnes estimatives (2022).

Monsieur le Président indique que cette augmentation des refus de tri est liée à la complexité des nouveaux flux à trier, du changement du gisement entrant (explosion des cartons, chute des JRM, présence des films et des barquettes, traces résiduelles d'organique sur les emballages, etc...) mais aussi au recours à des centres de tri externes, aux difficultés de réglage du process et à la dégradation de la qualité du tri sur quelques collectivités.

- Cependant, pour la Collecte Sélective, le tonnage total trié par Valor'Aisne en 2022 tend vers les 31 000 tonnes (59,5 kg/an/hab). Ce chiffre est positif car 3 000 tonnes ont été « gagnées » par rapport à 2019, qui reste l'année de référence.

Monsieur le Président indique qu'à ce jour trois groupes de travail, au niveau national, dont certains composés d'associations d'élus, étudient les modalités de mise en place de la possible consignation. Il précise qu'un règlement européen est aujourd'hui en cours de discussion et pourrait imposer la consigne.

Monsieur le Président évoque que les industriels souhaiteraient vivement récupérer directement le flux des plastiques collectés, flux fortement rémunérateurs ce qui génère une très grande inquiétude pour les collectivités.

Monsieur le Président précise que les données CITEO (sur les performances) ne reflètent pas la réalité notamment en termes de recettes qui ont été largement minimisées dans leurs estimations ; CITEO précise également que la mise en place de la consigne diminuerait, pour les collectivités, les coûts de collecte et les coûts de tri, ce qui est totalement faux lorsqu'on procède à une analyse fine des impacts de sa mise en place.

Les industriels et notamment les embouteilleurs souhaitent perdurer la production des bouteilles plastiques alors que la loi AGECE a donné une orientation contraire, celle de diminuer de 50% la production de bouteille plastique à usage unique. Monsieur le Président déplore que ce point ne soit jamais abordé lors du débat sur la mise en place de la consigne, orientation qui serait contraire aux volontés des industriels. Les bouteilles plastiques (PET) ont une très grande valeur aux yeux de tous et représentent une recette importante pour les collectivités : 980 €/tonne (valeur décembre 2022) auquel il faut ajouter 724 €/tonne de soutien CITEO, soit près de 1 600 €/tonne pour le PET pour un volume annuel, sur le département de l'Aisne, de 2 500 tonnes. C'est pour cette raison que la « captation » de cette matière par les industriels inquiète les collectivités, que dans le même temps les collectivités, à l'instar de Valor'Aisne, ont dû investir des millions d'euros dans la modernisation des centres de tri (passage en ECT) ; c'est plus de 5 millions d'euros sur le département de l'Aisne (Valor'Aisne).

Monsieur LITTIERE précise que la perte financière pour les collectivités adhérentes à Valor'Aisne serait de 3 millions d'euros/an, uniquement pour les soutiens et de 1.5 millions d'euros/an sur les reventes de matériaux (bouteilles plastiques et canettes d'aluminium), soit au total une perte de 9 €/an/hab de recettes qui ne serait plus inscrites au sein des budgets des collectivités adhérentes à Valor'Aisne.

Monsieur le Président indique que la France est un cas spécifique en Europe dans la gestion de ses déchets en confiant à ses collectivités la gestion des déchets et la mise en place de filières (REP notamment) mais aujourd'hui, au niveau européen, des décisions pourraient être prises bouleversant totalement le modèle français ; beaucoup de pays européens sont aujourd'hui déjà organisés sur le modèle de la consigne. Il est donc possible que demain, un prélèvement de 15 à 20 centimes d'euros soit appliqué sur chaque bouteille plastique achetée, contraignant ainsi chaque consommateur à stocker un volume de bouteilles chez lui et ensuite à l'acheminer, par ses propres moyens, à l'automate du magasin afin de récupérer la consigne.

De plus, la mise en place de la consigne coûte très chère de par l'acquisition des machines ; ces machines broient les bouteilles, ainsi il ne s'agit pas de réemploi de la bouteille mais du recyclage de la matière avec toute une logistique à organiser en conséquence.

CITEO indique que la mise en place possible de la consigne est justifiée par le fait que les performances des collectivités n'ont pas été atteintes (objectif affiché : 90% de bouteilles PET à collecter et à traiter alors qu'à ce jour, le taux est plutôt de 60% environ)

Monsieur le Président précise qu'à compter de 2025 des collectes de plastiques « hors foyer » devront être mises en place (poubelles spécifiques sur l'espace public, au sein des infrastructures publiques...)

Si la consigne était mise en place, cette dernière interviendrait en 2026-2027 et nécessiterait d'adapter nos investissements (tri optique...).

De plus des problèmes sont à ce jour soulevés : l'administré aurait le choix (à la fois) entre la consigne et le dépôt dans le bac jaune avec, le risque pour ce dernier cas, de se voir voler la matière plastique qui sera devenue très prisée. A cette situation possible, CITEO conseille d'apposer des serrures sur le bac jaune...

La décision de la mise en place (ou non) de la consigne sera prise au plus haut niveau de l'Etat. Le cabinet de Madame la Première Ministre recense aujourd'hui aux niveaux des collectivités les recettes générées dans le système actuel.

- Le tonnage des flux de déchetteries est en net recul après une année 2021 record ; le volume des principes flux représente en 2022, 108 kt (vs 105 kt en 2019 qui était l'année de référence).

Monsieur le Président rappelle qu'une étude est menée actuellement, à la demande du Président du Conseil Départemental de l'Aisne en vue de rationaliser, à l'échelle du Département, la gestion des déchetteries et permettre à tout administré axonais de se rendre dans n'importe quelle déchetterie du département. Monsieur le Président précise que cette étude permettra également de définir les aménagements à réaliser dans les déchetteries afin d'y accueillir les nouvelles filières REP.

- La prospective fonctionnelle pour les années à venir repose sur :
  - Une augmentation de la production à trier des deux centres de tri de Valor'Aisne (suite au passage généralisé en ECT) considérant le fait qu'il sera de plus en plus difficile de recourir à des prestations extérieures compte tenu du marché tendu.
  - Une amélioration à gérer les encombrants de déchetteries (suite aux différentes campagnes de caractérisations), le tout dans un contexte de multiplication des REP.
  - La généralisation du tri à la source des biodéchets applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
  - La gestion des déchets verts avec la réalisation prévue sur les trois prochaines années d'une plateforme de déchets verts (sous maîtrise d'Ouvrage de Valor'Aisne) sur la zone d'activités d'EVOLIS à TERGNIER.

Concernant les orientations budgétaires pour 2023, mais également pour les années à venir, Monsieur le Président sollicite Monsieur CACIC pour la présentation des différents scénarios.

Monsieur CACIC rappelle que les contributions appelées auprès des collectivités reposent sur :

- Une part à l'habitant destinée à financer le fonctionnement des sites mais aussi les investissements et qui contribue au remboursement de la dette ;
- Une contribution OMR à la tonne ;
- Une contribution mutualisée à la tonne pour tous les flux (individualisés) collectés en déchetteries.

Ainsi, Monsieur CACIC rappelle que pour l'année 2022, une contribution financière a été appelée sur la base de 21.53 € H.T/hab et sur la base de 94.85 € H.T/tonne d'OMR éliminées.

La revalorisation de la contribution 2022 a permis de revenir à un équilibre quant au résultat de l'exercice dans la mesure où ce dernier est proche de l'équilibre (-60 K€) alors qu'en 2021, exercice budgétaire précédent, la contribution appelée n'a pas couvert les besoins de financement de l'année (déficit du résultat annuel de 2.5 millions d'euros) et a, en conséquence, fortement mobilisé le fonds de roulement constitué.

Monsieur CACIC précise que le fonds de roulement au 31 décembre 2021 était de 3.2 millions d'euros, quasi identique au 31 décembre 2022. Ainsi, on peut en conclure que la revalorisation de la contribution 2022 a été « à la juste mesure ». C'est dans un même esprit, et malgré un contexte inflationniste incertain portant notamment sur les coûts de l'énergie à venir, que des projections financières, présentées sous la forme de trois scénarios, ont été établies prenant en compte les tonnages 2022 comme référence, tout comme la baisse annuelle de la population (- 2 200 hab/an).

- **Scénario 1 :** Maintien de la contribution 2022 sur les années 2023 à 2025.
- **Scénario 2 :** Revalorisation de la contribution de 1.54 € H.T/hab en 2023 (soit 23.07 € H.T/hab) et maintien pour 2024 et 2025. Revalorisation de la contribution de la tonne OMR éliminée + refus de tri à 105.00 € H.T/tonne en 2023 et à son prix de revient simulé en 2024 (120.51 € H.T/tonne) et 2025 (124.90 € H.T/tonne).
- **Scénario 3 :** Revalorisation de la contribution de 1.54 € H.T/hab en 2023 (soit 23.07 € H.T/hab) et à 2.50 € H.T/an pour 2024 (soit 25.57 € H.T/hab.) et 2025 (soit 28.07 € H.T/hab). Revalorisation de la contribution de la tonne OMR éliminée + refus de tri à 105.00 € H.T/tonne en 2023 et à son prix de revient simulé en 2024 (120.51 € H.T/tonne) et 2025 (124.90 € H.T/tonne).

Ces trois scénarios s'appuient sur l'intégration d'un Plan Pluriannuel commun :

Libellé	Total PPI 2022-2025	CA 2022	2023	2024	2025
Opération 12 - Ecocentre la Tuilerie	2 826 399	397 858	376 653	496 888	1 555 000
Opération 15 - Aménagements de sites	32 507	32 507			
Opération 29 - Aménagement PROCESS ECT	2 598 711	1 387 110	1 211 601		
Opération 30 - Investissement -exploitation en régie (Process tri - transfert - PF compostage Pommiers et Leuilly)	9 569 288	892 950	2 176 338	3 250 000	3 250 000
Opération 31 - Investissement - Administration - frais généraux	294 392	3 377	191 015	50 000	50 000
Opération 32 - Projet de création d'une Plateforme de Compostage	4 000 000		464 000	2 203 000	1 333 000
<b>Total dépenses programme</b>	<b>19 321 297</b>	<b>2 713 802</b>	<b>4 419 607</b>	<b>5 999 888</b>	<b>6 188 000</b>
<b>Total recettes programme</b>	<b>2 731 941</b>	<b>0</b>	<b>2 731 941</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coût annuel</b>	<b>4 147 339</b>	<b>2 713 802</b>	<b>1 687 666</b>	<b>5 999 888</b>	<b>6 188 000</b>

Après les présentations chiffrées des perspectives financières, Monsieur CACIC présente les conclusions de chaque scénario :

➤ **Scénario 1 :** Maintien de la contribution 2022 sur les années 2023 à 2025.

- La flambée des coûts de l'énergie, la forte inflation qui pèse sur les coûts de prestations (prestations du tri et de transport) et sur les coûts d'élimination des OMR et des refus de tri combinés à une augmentation de la T.G.A.P. impactent fortement les finances de Valor'Aisne.
- De surcroît la mise en place des ECT contraint Valor'Aisne à augmenter ses cadences de production sur ses deux centres de tri.
- A montant par habitant égal en 2022 (prenant en considération une baisse chronique de la population du Syndicat prévue à - 2 200 habitants/an) Valor'Aisne puiserait dans l'intégralité de son fonds de roulement en 2022 et se retrouverait en déficit global dès la fin de l'année 2023. Le budget ne pourrait pas être voté en équilibre.
- Situation financière inconfortable et inconcevable pour le Syndicat (mesure de redressement par la Chambre Régionale des Comptes par saisine du Préfet). Ce scénario n'est donc pas envisageable.

➤ **Scénario 2 :** Revalorisation de la contribution de 1.54 € H.T/hab en 2023 (soit 23.07 € H.T/hab) et maintien pour 2024 et 2025.

Revalorisation de la contribution de la tonne OMR éliminée + refus de tri à 105.00 € H.T/tonne en 2023 et à son prix de revient simulé en 2024 (120.51 € H.T/tonne) et 2025 (124.90 € H.T/tonne).

- La revalorisation « raisonnée » de la contribution 2023 prend en considération les charges supplémentaires qu'ont à assumer les adhérents du Syndicat, dans ce contexte inflationniste et on espère conjoncturel, pour l'exercice de leurs autres compétences.
- En 2022, le Syndicat a revalorisé sa contribution et le résultat a été meilleur que prévu dans la mesure où les tonnages traités en 2022 ont baissé par rapport à 2021 mais également certains coûts de traitement d'OMR ont été moindres que prévu (ex : Prestations de traitement du SMITOM 77).
- En 2023, le coût du KWH a été budgété à 40 centimes (0,56 € - amortisseur électricité), ce dernier pourra être inférieur au long de l'année 2023 et donner des marges de manœuvre financières supplémentaires au Syndicat pour les années futures.
- Si la situation économique continuait à se tendre (inflation, coût important de l'énergie comme vu sur les prévisions 2024 et 2025) il conviendrait d'étudier le scénario 3 en 2024 et 2025 quant à l'évolution des contributions pour 2024 et 2025.

➤ **Scénario 3 :** Revalorisation de la contribution de 1.54 € H.T/hab en 2023 (soit 23.07 € H.T/hab) et à 2.50 € H.T/an pour 2024 (soit 25.57 € H.T/hab) et 2025 (soit 28.07 € H.T/hab). Revalorisation de la contribution de la tonne OMR éliminée + refus de tri à 105.00 € H.T/tonne en 2023 et à son prix de revient simulé en 2024 (120.51 € H.T/tonne) et 2025 (124.90 € H.T/tonne).

- La revalorisation nécessaire et modérée de la contribution en 2023 permet d'équilibrer le budget en utilisant le fonds de roulement constitué.
- L'année 2022 a démontré que la diminution des tonnages permettait de reconstituer les marges de manœuvre financières pour le Syndicat.
- Au regard de la production des tonnages au niveau du Syndicat mais également du contexte géo-économico politique il conviendra d'afficher en fin d'année 2023 les scénarios à privilégier pour les exercices 2024 et 2025 afin que les collectivités adhérentes puissent anticiper le financement du traitement des déchets ménagers produits sur leur territoire.
- La réalisation effective des investissements programmés contribuera également à positionner l'évolution des contributions financières à venir.

Monsieur CACIC précise que le budget 2023 sera bâti sur la base d'un coût de l'énergie important (560 € mWh avec une atténuation de 160 € mWh au travers du dispositif d'aides mis en place par l'Etat « amortisseur électricité » ; ainsi, si le coût de l'énergie était inférieur à ce montant, l'utilisation du fonds de roulement serait d'autant moins impactée.

A l'instar de 2022, pour 2023, il peut également être fait « le pari » d'une baisse des OMR à traiter ; dans la mesure où les contributions 2023 seront appelées sur la base des tonnages 2022, le résultat de l'exercice ne pourra qu'être meilleur.

Les orientations budgétaires pour 2023 (scénarios 2 et 3) démontrent que les finances du Syndicat ne seront pas « en alerte » ; toutefois, si le contexte inflationniste venait à perdurer et que les quantités d'OMR ne diminuaient pas, il conviendrait de revaloriser d'avantage la contribution et notamment la part à l'habitant pour 2024 et 2025 (tendance du scénario 3 à actualiser en fin d'exercice budgétaire).

Monsieur CACIC précise également que si la contribution 2023 est revalorisée dans les conditions présentées dans les scénarios 2 et 3, la revalorisation des coûts unitaires proposée, pour 2023, sera atténuée par la diminution des tonnages constatée de l'année N-1 (servant de base) et également, dans une moindre mesure, par une baisse de la population.

Ainsi, et après présentation détaillée des contributions 2023 simulées, si la part à l'habitant progresse de 7.15 % et la tonne d'OMR de 10.70 %, la contribution 2023 des adhérents n'augmenterait en moyenne que de 4.60 % (soit inférieure à l'évolution des bases fiscales qui a été votée en LOLF 2023 à 7.1 %).

Concernant les prix mutualisés des flux de déchetteries, les tarifs seront appliqués à leur réel prix de revient.

		Prix mutualisés 2022 en € H.T / T	Orientations prix mutualisés 2023 en € H.T / T	Evolution des tarifs 2022/2023
Déchets verts		29,15 €	31,50 €	8%
Gravats valo		0,25 €	0,25 €	0%
Gravats non valo		6,18 €	9,20 €	49%
Encombrants		109,86 €	130,00 €	18%
Bois		37,00 €	35,00 €	-5%
Souches		52,00 €	54,00 €	4%
DDS hors filière	bases	490,00 €	550,00 €	12%
DDS hors filière	Peintures	320,00 €	354,00 €	11%
DDS hors filière	Solvants	320,00 €	357,00 €	12%
DDS hors filière	Aérosols	1 070,00 €	1 184,00 €	11%
DDS hors filière	EVS	350,00 €	406,00 €	16%
DDS hors filière	Produits non identifiés	805,00 €	886,00 €	10%
DDS hors filière	Produits phytosanitaires	1 220,00 €	1 384,00 €	13%
DDS hors filière	Acides	795,00 €	935,00 €	18%
DDS hors filière	Filtres à huile	320,00 €	355,00 €	11%
DDS hors filière	Combustibles	1 295,00 €	1 459,00 €	13%
Huiles alimentaires		- €	- €	0%
Pneus hors filière		150,00 €	159,30 €	6%
Amiante		96,00 €	102,00 €	6%
Film plastique		41,00 €	41,00 €	0%
Polystyrène		- €	- €	
Plastiques en mélange		- €	- €	
Bouteilles de gaz		- €	- €	
Plastiques durs		65,00 €	69,40 €	7%
DIB		67,00 €	70,00 €	4%
Plâtre simple		75,00 €	99,00 €	32%
Plâtre Complexe (*)			120,00 €	
Huisseries (CCPT) **			150,00 €	
Extincteurs		5,95 €	5,95 €	0%
Prestations de mise en balle		35,00 €	35,00 €	0%

\* Uniquement applicable à CASQ - CCVO et CACTLF

\*\* Uniquement applicable à CCPT

Prix plancher :

Ferrailles 160 €

Cartons : 55 €

Batteries 500 €

Les membres du Comité Syndical adopte à l'unanimité la tenue et la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

## **2.2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (annexe 3).**

Cette délibération ne suscite pas d'observation particulière et est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

## **2.3. Révision des autorisations de Programmes / Crédits de Paiement (AP/CP).**

Cette délibération ne suscite pas d'observation particulière et est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

## **3. Engagements juridiques.**

### **3.1. Autorisation d'adhésion de Valor'Aisne aux nouvelles REP Jeux-Jouets (JJ), Articles de Bricolage et Jardin (ABJ) et Articles de Sport et Loisir (ASL), avec la signature des contrats ou conventions avec les Eco-Organismes (Annexes 4, 5, 6, 7 et 8).**

Cette délibération ne suscite pas d'observation particulière et est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

### **3.2. Autorisation accordée au Président pour la signature de la nouvelle convention avec SAICA PAPER relative à la reprise des broyats de bois (période 2023-2026) (Annexe 9).**

Cette délibération ne suscite pas d'observation particulière et est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

## **4. Exploitation.**

### **4.1. Autorisation du Président à signer les contrats, avenants, prolongations et autres documents CAP de la REP emballages et papiers.**

Cette délibération ne suscite pas d'observation particulière et est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

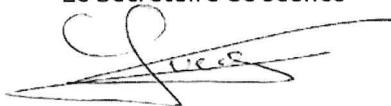
## **5. Questions diverses.**

Question de Monsieur CHOLETTE : Valor'Aisne a acquis un terrain à Fontaine-les-Vervins, la Communauté de Communes de la Thiérache-du-Centre avait pour projet d'installer une déchetterie mais le projet n'est plus à l'ordre du jour, que va donc devenir ce site ?

Monsieur LITTIERE lui répond qu'il n'avait pas eu connaissance de cette orientation et se rapprochera des services de la Communauté de Communes pour acter cette position.

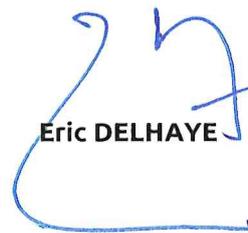
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15h50.

Le Secrétaire de séance



**Carlos LUCAS**

Le Président



**Eric DELHAYE**